

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence :

M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-
Léonard

Vice-présidence :

M^{me} Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres :

M^{me} Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

M^{me} Daphney Colin
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies– Pointe-aux-Trembles

M^{me} Nathalie Goulet
Arrondissement d'Ahunsiac–
Cartierville

M. Julien Henault-Ratelle
Arrondissement de Mercier–
Hochelaga-Maisonneuve

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

M. Peter McQueen
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-Dame-de-Grâce

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray–
Saint-Michel–Parc-Extension

Le 17 juin 2024

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE247000004

Conclure quatre (4) ententes-cadre avec les firmes WSP Canada inc. (Entente-cadre #1: 3 970 638,63 \$), AtkinsRéalis Inc (Entente-cadre #2: 3 344 972,27 \$), AECOM Consultant inc (Entente-cadre #3: 2 695 206,01 \$) et Stantec Expert-Conseils Ltée (Entente-cadre #4: 2 301 891,48 \$) pour des services professionnels en ingénierie pour la réalisation de mandats de conception dans le domaine des ouvrages d'art et des domaines connexes, pour une durée de quarante-huit (48) mois, avec une option d'une prolongation de douze (12) mois - Montant total estimé des ententes : 12 312 708,4 \$, taxes incluses (contrat: 10 260 590,33 \$ + déboursés 2 052 118,07 \$) - Appel d'offres public 24-20305 - 5 soumissionnaires.

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE247000004

Conclure quatre (4) ententes-cadre avec les firmes WSP Canada inc. (Entente-cadre #1: 3 970 638,63 \$), AtkinsRéalis Inc (Entente-cadre #2: 3 344 972,27 \$), AECOM Consultant inc (Entente-cadre #3: 2 695 206,01 \$) et Stantec Expert-Conseils Ltée (Entente-cadre #4: 2 301 891,48 \$) pour des services professionnels en ingénierie pour la réalisation de mandats de conception dans le domaine des ouvrages d'art et des domaines connexes, pour une durée de quarante-huit (48) mois, avec une option d'une prolongation de douze (12) mois - Montant total estimé des ententes : 12 312 708,4 \$, taxes incluses (contrat: 10 260 590,33 \$ + déboursés 2 052 118,07 \$) - Appel d'offres public 24-20305 - 5 soumissionnaires.

À sa séance du 29 mai 2024, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

Lots 1,2 et 4

- *Contrat de service professionnels d'une valeur de plus de 2 M\$ et répondant à la condition suivante :*
 - *Les adjudicataires en sont à leur troisième octroi de contrats consécutifs pour un contrat récurrent.*

Le 5 juin 2024, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables de la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves du Service des infrastructures du réseau routier ont expliqué que la Division gestion stratégique des actifs a recours à des ententes-cadres de services professionnels pour appuyer dans le maintien des structures routières et connexes appartenant à la Ville, comme des ponts, tunnels, passerelles, ponceaux, murs de soutènement et murs antibruit. Un appel d'offres a donc été publié du 31 janvier 2023 au 2 avril 2024. Durant cette période, neuf addendas ont été émis, dont la plupart avaient un impact faible ou nul sur le coût de l'estimation. Il y a eu 16 preneurs du cahier des charges et cinq ont déposé une soumission. Comme il s'agissait d'un système d'évaluation à deux enveloppes, un comité de sélection s'est réuni pour étudier les

soumissions, lesquelles ont toutes obtenu la note intérimaire de 70. L'attribution des contrats s'est faite selon le pointage final et la firme qui remportait un lot se voyait exclue des suivants. Voici la distribution et les écarts avec l'estimation : le contrat n°1 à WSP Canada inc., avec un écart de (-5,13 %); le contrat n°2 à AtkinsRéalis inc. avec un écart de (-7,52 %); le contrat n°3 à AECOM Consultants inc., avec un écart de (-13,65 %); et le contrat n°4 à Stantec Expert-conseils Ltée., avec un écart de (-14,16 %).

Une analyse de la récurrence des contrats a été réalisée d'après les six derniers appels d'offres, car AtkinsRéalis inc. en est à son sixième contrat consécutif, alors que WSP Canada inc. et Stantec Expert-conseils Ltée. en sont à leur troisième. Cette analyse révèle que la moyenne de soumissionnaires par appel d'offres est de sept et qu'environ quatre ou cinq obtiennent la note de passage. Cela peut signifier qu'il existe un nombre restreint de firmes étant en mesure d'offrir l'ensemble des services nécessaires pour des projets multidisciplinaires, comme c'est le cas pour les ouvrages d'art prévus à la présente entente-cadre. De plus, plusieurs firmes ont déjà un carnet de commandes bien garni en raison de la surchauffe du marché. Comme l'ont souligné les invités, la Ville a mis en place diverses mesures au cours des dernières années pour faire face à cet enjeu et accroître l'intérêt du marché pour ce type de contrats. Par exemple, certaines pénalités pour le remplacement de ressources ont été allégées, des clauses de reconnaissance de l'expérience à l'étranger ont été ajustées et une classe d'expérience a été ajoutée afin que les firmes puissent mieux gérer leur rentabilité à mesure que les ressources gagnent en expérience.

Enfin, les responsables ont tenu à préciser que la récurrence des contrats aux mêmes firmes, qui sont des leaders dans le domaine des ouvrages d'art, est également attribuable à leur expérience et à leur bonne connaissance pour ce type de projet ainsi que des enjeux et façons de faire de la Ville. Considérant cela et les prix obtenus pour chacun des contrats, qui sont favorables à la Ville, les personnes-ressources ont conclu en recommandant de poursuivre le processus d'octroi avec les quatre firmes.

Au terme de la présentation, la Commission a voulu obtenir des clarifications sur la révision des clauses d'expérience à l'étranger. Comment s'assurer de la qualification et de l'expérience d'une personne, si les formations en ingénierie ne sont pas nécessairement équivalentes d'un pays à l'autre? Les invités ont précisé que l'expérience n'est pas reconnue systématiquement, c'est-à-dire qu'il y a une analyse au cas par cas durant lequel le curriculum vitæ, le lieu d'étude, le parcours professionnel, etc. seront pris en compte.

Les commissaires ont ensuite interrogé les représentants sur le nombre d'addendas ainsi que sur les facteurs, autres que l'inflation et l'indexation, pouvant expliquer la différence de prix entre les ententes conclues en 2022 et celles-ci? D'abord, en ce qui concerne les addendas, le Service remarque un intérêt des plus petites firmes à travailler avec la Ville de Montréal. Les addendas ont permis de répondre à plusieurs questions qui portaient sur les moyens légaux pour ces firmes de s'adjoindre entre elles. Outre ça, les addendas ont servi à corriger des coquilles. Vis-à-vis de cette réponse, la Commission a demandé si le Service a une ouverture à ce que les petites firmes puissent travailler en équipe pour stimuler le marché. Certes, le Service souhaite ouvrir le marché, toutefois le cadre législatif ne permet pas à deux firmes de s'associer. D'ailleurs, il existe un certain danger de permettre à des firmes de s'associer puisque les grandes firmes pourraient elles aussi

s'en prémunir et il y a un risque qu'elles contrôlent le marché. Pour ce qui est des motifs pouvant expliquer la différence entre les ententes actuelles et précédentes, le nombre d'heures inclus aux ententes serait principalement en cause. Il faut savoir que les autres unités d'affaires sollicitent fortement l'expertise du Service pour divers projets, c'est pourquoi les heures ont été revues à la hausse afin de faire davantage d'accompagnement et de réduire la multiplication des ententes-cadres au sein des unités.

D'autre part, les membres ont voulu savoir s'il existait un lieu pour échanger avec les firmes de génie-conseil et présenter les contrats. Ils ont aussi interrogé les personnes-ressources sur les écarts. Est-ce le prix des soumissions qui étaient en deçà du marché ou l'estimation qui n'était pas juste? Les représentants ont confirmé qu'il existe une table avec l'Association des firmes de génie-conseil du Québec (l'AFG) pour discuter, collaborer et transmettre des informations. Pour ce qui est des estimations, elles sont notamment élaborées d'après les résultats de contrat similaire, le marché et les recommandations de l'AFG. Selon les invités, l'estimation pour le présent dossier reflète relativement bien le marché, ce serait plutôt les firmes qui se seraient montrées très compétitives afin de pouvoir travailler avec la Ville. Enfin, les commissaires ont demandé si une même entreprise aurait pu obtenir plus d'une entente. Il est possible pour une firme d'obtenir plus d'un lot, mais celle-ci doit présenter des équipes distinctes. Par contre, les firmes ne sont pas nécessairement en mesure de le faire en raison de l'envergure des contrats ou simplement parce qu'elles souhaitent diversifier leurs contrats.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources de la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :

Lots 1,2 et 4

- *Contrat de service professionnels d'une valeur de plus de 2 M\$ et répondant à la condition suivante :*
 - *Les adjudicataires en sont à leur troisième octroi de contrats consécutifs pour un contrat récurrent.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE247000004 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.